

- 2.1 Une description complète et détaillée de l'article;
- 2.2 L'utilisation principale qu'aura l'article aux États-Unis;
- 2.3 L'appellation technique, usuelle ou commerciale de l'article;
- 2.4 Les poids respectifs de chaque élément pour les articles qui se composent de deux ou plusieurs matériaux;
- 2.5 Des échantillons, emballés séparément pour être envoyés par la poste ou bien encore des brochures descriptives;
- 2.6 La composition chimique, le schéma de production, numéros CAS;
- 2.7 Tout document spécial que la facturation exige, si possible;
- 2.8 Toute information pertinente et utile aux employés de la douane pour déterminer la classification tarifaire.

- 3. Les demandes qui incluent plus de cinq articles sont refusées.

Si la demande de résolution ne donne pas l'information suffisante, la douane enverra une lettre au solliciteur dans les trois jours qui suivent, énumérant point par point l'information qui est nécessaire pour compléter le dossier. Autrement, la douane a trente jours pour rendre son verdict.

Les demandes concernant la résolution de la douane sur la classification tarifaire doivent s'adresser au:

Regional Commissioner of Customs
New York Region
Att. Classification Ruling Requests
New York N.Y. 10048

ou à l'un des bureaux régionaux du service des douanes.

Les exigences qui limitent l'emballage, le produit et l'importation

Selon les dispositions légales du service des douanes des États-Unis, tout article importé qui est fabriqué à l'étranger doit mentionner en anglais, de façon lisible et bien en évidence, le nom du pays d'origine. Cette procédure garantit que l'individu qui achètera finalement l'article saura où il a été manufacturé ou produit.

La réglementation de l'étiquetage

Il est obligatoire de mentionner sur l'emballage des produits alimentaires, les cinq éléments suivants:

1. Le nom usuel du produit
2. La quantité en poids et mesures américaines
3. Le nom et l'adresse du négociant ou du distributeur
4. Une liste répertoriée des éléments qui entrent dans la fabrication du produit par ordre d'importance et en utilisant leur nom usuel.
5. Le pays d'origine (ceci est un règlement de la douane américaine et non pas de la FDA)

L'endroit où est placé le texte, les dimensions et l'espace entre les lettres sont importants pour les produits qui sont destinés au détail. Les conditions ("U.S. Fair Packaging and Labelling Act") sont décrites dans le code "U.S. Code of Federal Regulations, Title 21, Parts 100-169".

Même si les produits en question sont exportés aux États-Unis depuis plusieurs années, les commentaires officiels de la FDA sont irremplaçables. Par ailleurs, une expédition faite à l'essai ne prouve nullement que la FDA a examiné le produit ou vérifié que l'étiquetage est conforme au règlement.